



## Prevention et gestion de crises alimentaires et autres catastrophes naturelles

Depuis 1982, avec l'élaboration du premier Plan National de Développement, les interventions dans le secteur sont désormais encadrées dans cet instrument de développement global. La préparation du document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, un processus qui a commencé en 2001 avec l'élaboration et l'adoption de l'IPRS, s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique du pays traditionnellement véhiculée par Les Plans Nationaux de Développement et les Grandes Options du Plan. La nouvelle approche place la lutte contre la pauvreté au cœur de la politique publique en lui donnant la pertinence et la visibilité aux niveaux global (gouvernance, macroéconomie) sectoriel et local. Le DSCR II, dont le mandat s'inscrit dans le cadre d'un horizon temporel de moyen terme a comme cadre de référence le Programme du Gouvernement pour la 7<sup>ème</sup> législature (2006–2011), le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR I), les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la Stratégie de Transformation Economique. L'objectif général vise à « atteindre un développement humain durable basé sur un système de production solide et dynamique dans la valorisation de son capital humain, ses capacités technologiques et sa culture dans le contexte d'un développement régional équilibré, la solidarité, la justice sociale, la démocratie et la conscience de l'environnement ».

Les axes stratégiques énoncés portent sur: la bonne gouvernance, le capital humain, la compétitivité, la structuration de l'infrastructure et la cohésion sociale. Homologué en 2004, le Plan Stratégique pour l'Agriculture, s'est inspiré dans sa conception, des politiques macroéconomiques qui façonnent et encadrent les stratégies globales prônées pour le développement du pays, expliquées dans la vision stratégique du développement à moyen terme du Gouvernement, GOP 2002–2005, dans le Plan d'Action pour l'Environnement (PANA II), dans la Stratégie Nationale pour la Sécurité Alimentaire, dans le document provisoire de stratégie de réduction de la pauvreté. Le document est encore approprié aux initiatives et les dynamiques d'intégration sous-régionale dans le cadre de la CEDEAO et du CILSS et continental dans le cadre du NEPAD. La Stratégie de Développement Agricole à l'horizon 2015 présente comme objectif majeur pour le développement du secteur « le développement rural durable fondé sur la valorisation intégrée et participative des ressources naturelles spécifiques des zones agro-écologiques (ZAE) et de la Zone Économique Exclusive (ZEE) et du potentiel humain et socio-économique local pour optimiser sa capacité de production afin d'améliorer les conditions d'existence durable des populations rurales et urbaines ». Il y a cinq axes prioritaires d'action énoncés dans le document de la Stratégie de Développement Agricole : (i) l'accès et la gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, cultures, élevage et pêche) – convergeant avec l'axe 1 du PDDAA et les axes 1 et 2 du PNIA ; (ii) mise en valeur des produits agricoles et de la pêche – selon les axes 2, 4 et 5 du PDDAA et 3 et 4 du PNIA ; (iii) l'encouragement de la recherche pour le développement et la promotion/vulgarisation des technologies appropriées, selon les axes 1 et 4 du PDDAA et 1, 2 et 3 du PNIA ; (iv) le renforcement des services d'appui socio-économique. De concert avec l'axe 4 du PDDAA et 3 et 4 du PNIA ; (v) assurer la sécurité alimentaire durable aux populations notamment les plus vulnérables. L'axe 3 du PDDAA et de l'axe 5 du PNIA. Les axes du PNIA sont :

1. Amélioration de la gestion de l'eau
2. Développement des filières agricoles et promotion des marchés
3. Amélioration de la gestion des autres ressources
- 4. Prevention et gestion de crises alimentaires et autres catastrophes naturelles**
5. Renforcement institutionnel

## Résumé

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action conjoint ECOWAP/PDDAA à l'horizon 2005-2010, avec l'objectif de doter cette région africaine d'un tableau unique pour le développement du secteur agricole, des programmes d'investissement concrets seront formulés et exécutés, tant au niveau régional que national avec l'intention d'améliorer les conditions de vie des populations dans une perspective de réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire et l'intégration régionale.

Ce sous-programme est encadré dans le contexte sus-mentionné, et il concerne la prévention et la gestion de crises alimentaires et autres calamités naturelles et il est divisé en quatre composantes : (i) système d'alerte rapide ; (ii) système de gestion de crises ; (iii) réhabilitation de zones après crises ; (iv) promotion du droit à l'alimentation.

## Objectif

L'objectif de ce sous-programme est de réorganiser le système de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en envisageant l'accompagnement et l'évaluation permanent des besoins et de définir les mécanismes d'anticipation et de gestion de crises et la promotion du droit à l'alimentation. Pour le Cap Vert, cela est d'une extrême importance, vu la présence des situations d'insécurité alimentaire déterminées par l'instabilité et le caractère aléatoire de la production alimentaire découlant des conditions climatiques, des désastres et des calamités naturelles, Il peut donc se produire, avec un effet aggravant d'être secondé par des interruptions des voies d'accès et la conséquente rupture dans l'approvisionnement des populations affectées. Les conditions de l'archipel doté de déficientes et précaires voies d'accès exigent des mesures préventives et des mécanismes d'alerte qui peuvent être mis en action quand il s'avère nécessaire.

Ces mécanismes devront mettre à la disposition des décideurs et acteurs impliqués dans des actions de sécurité alimentaire et nutritionnelle des informations fiables, régulières sur la situation alimentaire et nutritionnelle du pays, lesquelles aideront non seulement dans la prévention, mais également elles serviront de support à l'adoption de mesures pour minimiser et maîtriser d'éventuelles situations de crise.

## Coûts

Le sous-programme Prévention et Gestion des Crises Alimentaires et Autres Calamités, 2010-2015 a un coût total de 242 millions de Escudos, équivalent à un coût moyen annuel de 42 millions de Escudos.

## COMPOSANTES

### I. PROMOTION DU SYSTEME D'ALERTE RAPIDE

La composante du sous-programme « Promotion du système d'alerte rapide » établit comme objectifs spécifiques :

- (i) décrire la situation de sécurité alimentaire de la population, en mettant l'accent sur les groupes (zones) plus vulnérables;
- (ii) produire des informations qui contribueront à l'analyse des causes et à des facteurs associés, et permettre alors une sélection de mesures préventives ;
- (iii) promouvoir des décisions venant des décideurs relatives à des priorités et à la disponibilité (utilisation) de ressources pour satisfaire les besoins principalement en situation d'urgence ;
- (iv) permettre des pronostics qui doivent être faits sur la base des tendances actuelles afin d'indiquer l'évolution probable des problèmes de la sécurité alimentaire. Ils sont considérés en association avec les mesures et des ressources existantes et potentielles, celles-ci aideront dans la formulation de politiques ;
- (v) évaluer des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur efficacité.

### 2. LE DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME DE GESTION DE CRISE

En traitant de la composante « le développement d'un système de gestion de crise » l'accent est mis sur la mobilisation d'un ensemble de mesures qui doivent répondre aux besoins spécifiques des populations, en temps de crises alimentaires et autres crises inhérentes aux calamités et trouver des réponses rapides afin de limiter leurs effets négatifs sur la survie des populations et l'économie locale et nationale. Les objectifs spécifiques fixés sont :

- (i) mobiliser en temps opportun, les ressources suffisantes pour empêcher et faire face aux crises alimentaires touchant les populations affectées ;
- (ii) appuyer dans la définition et l'exécution de politiques nationales de sécurité alimentaire ;
- (iii) améliorer les capacités des institutions nationales et régionales pour prévenir les crises alimentaire en rapport avec les catastrophes naturelles et les conflits et préparer des plans pour atténuer leur impact ;
- (iv) établir des stocks stratégiques de sécurité alimentaire.

### 3. APPUI A LA REHABILITATION DES ZONES APRES CRISES

En ce qui concerne « l'appui à la réhabilitation des zones après crises », il est proposé de contribuer à la conservation des vies et à rétablir la situation normale, dans un moindre délai possible après d'éventuelles crises. Les objectifs spécifiques poursuivis dans cette composante sont :

- (i) combattre des calamités ;
- (ii) aider et assister la population victime ;
- (iii) réhabiliter les scénarios des calamités ;
- (iv) rétablir, le plus rapidement possible, les services publics utiles et la morale de la population.

#### 4. PROMOTION DU DROIT DE L'HOMME A L'ALIMENTATION APPROPRIÉE (DHAA)

S'agissant de la dernière composante, à savoir : « Promotion du droit de l'homme à l'alimentation appropriée (DHAA) » celle-ci est d'une grande importance pour le pays, étant donné qu'elle vise à promouvoir le droit de l'homme à l'alimentation appropriée par le biais de la construction institutionnelle du droit à l'alimentation au Cap Vert. Les objectifs spécifiques recommandés dans cette composante sont : (i) dynamiser la procédure législative et présenter des propositions de loi sur le droit de l'homme humain à l'alimentation appropriée au Cap Vert (ii) mettre en œuvre les principaux instruments qui permettent l'accès au droit de l'homme à l'alimentation appropriée ; (iii) sensibiliser les agences publiques et privées

sur le droit de l'homme à l'alimentation appropriée, en visant le développement du pays ; (iv) promouvoir des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre de stratégies nationales sur la DHAA et la prise de conscience et l'éducation en ayant comme base les propres Directives Volontaires ; (v) faire le plaidoyer en faveur des pratiques correctes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en harmonie avec le droit de l'homme à l'alimentation appropriée ;

A cause de la nature transversale du problème, ce sous-programme exige les actions soient faites de façon coordonnée et demandent établissement, ainsi qu'un dialogue systématique entre les différents intervenants et entre les diverses politiques et activités dans le cadre de la lutte contre la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire dans le pays.

**Tableau I : Résumé des coûts du sous-programme – Prévention et gestion de crises alimentaires et autres catastrophes naturelles**

<b>Composantes</b>	<b>Budget (ECV)</b>	<b>% (pourcentage)</b>
1. Système d'Alerte Rapide	56.000.000,00	23,1
2. Système de Gestion des Crises	48.000.000,00	20
3. Appui à la Réhabilitation de Zones Post-Crise	48.000.000,00	20
4. Promotion du Droit de l'Homme à l'Alimentation Appropriée	90.000.000,00	37,1
<b>Total</b>	<b>242.000.000,00</b>	<b>100</b>